

## AVIS PUBLIC



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi le **3 octobre 2023**, à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 1 112 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-407, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7681-7683, place Pigeon** d'avoir un ratio de stationnement d'une case pour l'habitation bifamiliale, et ce, malgré l'article 132 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige deux cases pour ce type d'habitation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2023.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement